



Faisant suite aux événements qui ont marqué la rencontre de la dernière journée de la division honneur de la Ligue de football de la wilaya de Tipaza ayant opposée, le vendredi 7 avril 2023, la JSDouaouda à l'USKoléa, la Fédération algérienne de football informe de ce qui suit :

- En vertu des pouvoirs découlant de la Loi sur le sport n°13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et le Décret exécutif n°14-330 du 27 novembre 2014 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des fédérations sportives nationales, ainsi que leur statut-type, amendé et complété par le Décret exécutif n°22-309 du 12 septembre 2022 ;
- En vertu des statuts de la Fédération algérienne de football, notamment en ce qui concerne l'exercice de contrôle et de l'autorité disciplinaire sur les compétitions qu'elle organise ou celles organisées par les ligues ; le respect de l'esprit sportif, l'intégrité et l'application des Lois du jeu ;
- Conformément aux règlements généraux de la Fédération algérienne de football, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la Commission de discipline ;
- Compte tenu des décisions de la commission disciplinaire de la Ligue de football de la wilaya de Tipaza sur les événements de ce match ;
- La Fédération algérienne de football s'est autosaisie, à travers son Département Intégrité et la Commission d'Ethique, de ce dossier, et ce, en étroite collaboration avec la Ligue de football de la wilaya de Tipaza. La Fédération mènera à cet effet les actions qu'elle jugera nécessaire.
- La Fédération algérienne de football se réserve également le droit au suivi judiciaire après la décision des structures en charge de ce dossier.